

## LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL\*

### RAPPORT D'ACTIVITE PJJ - ASE 2016

Le fait marquant de 2016 a été le renouvellement de la convention nationale PJJ/Seuil. Il était attendu depuis plusieurs mois et le mercredi 21 décembre, Mme Catherine Sultan, directrice de la PJJ et Patrick Béghin, président de Seuil, ont signé la convention pour les années 2016-2017-2018.

Les deux socles du LVA Seuil sont validés, pour l'ASE, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et l'habilitation à 15 ans, pour la PJJ avec cette convention triennale.

Cependant, deux « ombres » au tableau du côté de la PJJ : d'une part, la convention nationale doit être complétée d'une convention cadre régionale DIR-PJJ-IDF-OM / Seuil pour une durée identique, 3 ans, de 2016 à 2018.

Et d'autre part la convention (de février 2008) fixant le prix de journée doit être révisée, probablement courant juillet.

Y a-t-il un rapport de cause à effet ? La signature de la convention nationale et sa diffusion fin 2016 aux 9 directions interrégionales ont, semble-t-il, boosté les demandes d'admission émanant des services PJJ après un certain ralentissement en 2016 ? Peut-être.

2017 marque une réelle reprise des demandes PJJ... Fin juin 2017, 40 premiers entretiens dont 22 de la PJJ.

#### L'activité

30 jeunes marcheurs ont sillonné, en 2016, les chemins dits de Compostelle en Espagne, depuis Roncevaux, Irun ou Séville sous « les couleurs » du Lieu de Vie et d'Accueil (LVA) Seuil.

Aujourd'hui, sur ces chemins de Compostelle, d'autres jeunes mineurs ou jeunes adultes marchent sous l'égide de diverses associations.

30 jeunes marcheurs avec des fortunes les plus diverses... De 5 jours à 105 jours.

1409 journées de marche au total, une activité en recul de 11% par rapport à celles enregistrées les 3 années précédentes. Recul provisoire ? Il est nécessaire de rester vigilant sans pour autant s'alarmer.

Les 6 premiers mois de 2017 sont rassurants et renforcent l'idée que la proposition de séjour portée par le LVA est bien repérée par les services éducatifs de la PJJ et de l'ASE.

Au 30 juin 2017, 1135 journées d'activité (PJJ 487, ASE 648), soit en moyenne plus de 6 jeunes en marche chaque jour avec des pointes à 9 jeunes, 40 premiers entretiens, 55 demandes en attente.

**30 jeunes PJJ et ASE ont marché**, 1409 journées. Sur ces 30 jeunes, 27 sont partis en 2016 et 2 avaient commencé leur marche en 2015.

- par des accompagnants, « Pas d'accompagnant, pas de marche ».

Pour ces 30 marcheurs, 25 accompagnants, 11 femmes, 14 hommes.

Julie Cabrieres, Gaëlle De Filippo, Ines Delume, Maëla Evans, Louise Hacques, Elsa Moulin, Charlène Moy, Clémence Nercessian, Séverine Perrault, Julie Tanniou, Frédéric Bigot, Frédéric Bruet, Laurent Chamot, Raphaël Chardon, Patrick Edon, Alexis Gonzales, Thomas Kuchenberg, Bastien Penet, Charly Quéheille, Loïc Ringenbach, Romain Siret, Jean-Marie Van Daele.

Les accompagnants ont toujours été, depuis la première marche en 2002, salariés de l'association. Une adresse mail leur est dédiée à leurs et gérée par Olivier De Pazzis. Une annonce est publiée dans chaque parution, bimensuelle, du « *Lien Social* ». Cette annonce est inscrite en permanence sur le site du « *Lien Social* ».

- par une équipe éducative sous l'égide de Paul Dall'Acqua, directeur, composée, pour le suivi des marches, de Anthony Bigot (depuis avril 2012) et Marina Ferrari (depuis août 2015), qui réside en Espagne entre Santander et Oviedo. Et pour le fonctionnement par Stéphane Sann (depuis mai 2014) et Chanrotha Sim (depuis janvier 2016).

- par une équipe de bénévoles qui exercent des tâches fonctionnelles : Olivier De Pazzis, pour le recrutement des accompagnants ; Etienne Gorog, recrutement des accompagnants ; Bernard Lachal, budget et comptabilité ; Pierre Sauge, informatique et site internet ; Colette Born-Demeulenaere, suivi et gestion administrative des personnels ; Monique Lemarié, saisie des rapports de marche et blogs.

## JEUNES PJJ

### **13 jeunes, 576 journées**

Sur les 13 jeunes partis en 2016, **6** étaient en EPM ou Maisons d'Arrêt. *1 fille.*

- **Antoine**, 17 ans et 11 mois, avec Elsa Moulin, 54 jours (88 jours), Roncevaux
- **Driss**, 15 ans et 3 mois, PJJ 91, avec Romain Siret, 23 jours, Roncevaux
- **Elyes**, 17 ans et 8 mois, PJJ 76, avec Jean-Marie Van Daele, 24 jours, Bilbao
- **Ismaël**, 17 ans et 6 mois, avec Maël Evans, 82 jours (94 jours), Irun
- **Maeven**, 17 ans et 3 mois, PJJ 64, avec Raphael Chardon, 38 jours, Roncevaux
- **Melvin**, 17 ans et 6 mois, avec Romain Siret, 66 jours, Irun
- **Mouhamed**, 17 ans et 10 mois, PJJ 78, avec Charly Quéheille, 12 jours, Roncevaux
- **Nadir**, 17 ans et 6 mois, PJJ 93, 17 ans et 6 mois, avec Julie Cabrières, 64 jours, Bilbao
- **Nathan**, 17 ans et 6 mois, PJJ 69, avec Ines Delume et Charlène Moy, 92 jours, Roncevaux
- **Théo**, 17 ans et 7 mois, PJJ 35, avec Elsa Moulin, 13 jours, Roncevaux
- **Wilson**, 17 ans et 10 mois, Séverine Perrault, 19 jours (54 jours), Roncevaux
- **Wissal**, 16 ans et 3 mois, avec Clémence Nercessian, 89 jours (95 jours), Irun

- **Xavier**, 18 ans, PJJ 47, avec Loïc Ringenbach, 13 jours, Séville.

### JEUNES ASE

#### **16 jeunes 833 journées**

Sur les 16 jeunes, 14 sont partis en 2016, 1 était en Maison d'Arrêt, 3 filles.

- **Adrien**, 15 ans et 2 mois, ASE 25, avec Séverine Perrault et Patrick Edon, 100 jours, Roncevaux
- **Clovis**, 16 ans, ASE 49, avec Gaëlle De Filippo, 33 jours, Séville
- **Emma**, 15 ans et 4 mois, ASE 75, avec Charlène Moy, 29 jours, Bilbao
- **François**, 17 ans et 7 mois, ASE 75, avec Patrick Edon, 53 jours, Roncevaux
- **Guillaume**, 17 ans et 5 mois, ASE 84, avec Frédéric Bigot, 25 jours, Roncevaux
- **Hakim**, 16 ans et 11 mois, ASE 93, avec Bastien Penet, 101 jours, Roncevaux
- **Hania**, 15 ans et 8 ans, ASE 93, avec Julie Tanniou, 5 jours, gîte
- **Jordan**, 16 ans, ASE 44, avec Thomas Küchenberg, 92 jours, Roncevaux
- **Jordan**, 17 ans et 4 mois, ASE 33, avec Laurent Chamot, 101 jours, Roncevaux
- **Loan**, 16 ans et 6 mois, ASE 88, avec Juile Tanniou, 86 jours, Roncevaux
- **Meriem**, 17 ans et 11 mois, ASE 75, avec Louise Hacques, 105 jours, Roncevaux
- **Quentin**, 14 ans et 8 mois, ASE 62, avec Alexis Gonzalez, 74 jours, Roncevaux
- **Reda**, 14 ans et 6 mois, ASE 59, avec Loïc Ringenbach, 10 jours, gîte
- **Typhanie**, 15 ans et 3 mois, ASE 77, avec Frédéric Bigot, 104 jours, Irun

**NB :** Un projet d'après marche est préparé et finalisé pour **tous** les jeunes (ASE et PJJ) arrivés au terme de leur marche. Celui-ci est élaboré en relation avec l'éducateur référent depuis l'accueil du jeune et pendant toute la marche. Ce projet porte essentiellement sur deux points : le lieu d'accueil du jeune et le projet de formation professionnel ou scolaire

#### **Un point sensible : les arrêts de marche**

11 jeunes (6 PJJ, 5 ASE) ont arrêté leur marche avant le terme du premier mois de marche, soit 40%. C'est beaucoup et paradoxalement peu au regard de la procédure d'admission qui se veut très simple, mais pour autant, pas simpliste. Une lettre de motivation, après le premier entretien, et le jeune est admis. L'option du LVA Seuil est de permettre à tous les jeunes de pouvoir partir en marche, seul avec un accompagnant, se découvrir et rencontrer le « monde ». Mais se jeter dans l'inconnu, se séparer de son téléphone, de son ordinateur, de ses ami(e)s, de sa famille. Découvrir l'effort de marcher, de porter son sac, de respecter son accompagnant, les autres, les règles, subir les aléas de la météo... ne sont pas « choses aisées » et sont difficiles à évaluer et à mesurer. Donc à anticiper et à prévoir. Il me semble pertinent de poursuivre sur cette voie et d'offrir à tous les jeunes la possibilité de partir. Nombreux sont les jeunes partis qui nous ont offert de magnifiques surprises et se sont découverts.

L'impact des arrêts de marche se situe plutôt sur le plan financier car ils génèrent logiquement un déficit. Ce premier mois de marche regroupe un ensemble de dépenses incompressibles (le recrutement de l'accompagnant, l'équipement du jeune et de l'accompagnant, la location du gîte pour le stage, le voyage en Espagne...).

**Jeunes PJJ :**

- **Driss**, 23 jours, arrêt sur décision médicale (tendinite), reprise proposée mais pas retenue par Driss.
- **Elyes**, 24 jours, arrêt au regard de son comportement.
- **Maeven**, 38 jours, après un stage prolongé suivi d'une première étape et d'une fugue. Il était parti avec un téléphone. Retour à son domicile. Après une audience, seconde tentative chez le Juge plus courte que la première, vol d'un téléphone et fugue.
- **Mouhamed**, 12 jours, assez conformiste pendant le stage et après deux étapes il refuse de continuer. Il était parti avec un téléphone et de l'argent. Il rentre seul chez son frère en région parisienne en s'achetant un billet SNCF. Il avait été déclaré en fugue.
- **Théo**, 13 jours, après un stage et deux premières étapes positifs, Théo a eu un comportement « confus ». En accord avec son éducatrice, l'arrêt de la marche est décidé. Il fugue pendant son retour.
- **Xavier**, 13 jours, assez conformiste pendant le stage et dans le début de la troisième étape il refuse de continuer et il revient à son point de départ sans explication.

**Jeunes ASE :**

- **Clovis**, 33 jours, après le stage et dès la seconde étape, il a un comportement détestable à l'égard de son accompagnante, retour chez son frère qui n'a pas été très soutenant.
- **Hania**, 5 jours, après un accueil difficile à cause d'une histoire de téléphone, elle part en stage mais pendant son équipement, elle refuse de partir. Une première fugue, elle revient, une seconde fugue.
- **Réda**, 10 jours, dès le 2<sup>ème</sup> jour de son séjour en gîte, il refuse de marcher, il fait plusieurs tentatives de fugue et de plus il a un téléphone.
- **Emma**, 29, la séparation d'avec sa maman génère beaucoup d'angoisse, somatisation.
- **Guillaume**, 25 jours, il sort de prison pour revenir marcher. Au bout du 25<sup>ème</sup> jour, il considère la marche comme une « seconde peine » et préfère arrêter.

## Origine géographique

Le découpage de référence est celui des 9 Directions Interrégionales de la PJJ.

Direction Interrégionale	PJJ	ASE
<b>DIR IDF OM (Paris*)</b> Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95)	3	5
<b>GRAND OUEST (Rennes*)</b> Calvados (14), Côtes d'Armor (22), Finistère (29), Ille et Vilaine (35), Loire-Atlantique (44), Maine et Loire (49), Manche (50), Morbihan (56), Orne (61), Sarthe (72), Vendée (85)	4	2
<b>GRAND NORD (Lille*)</b> Aisne (02), Eure (27), Nord (59), Oise (60), Pas de Calais (62), Seine-Maritime (76), Somme (80)	2	2
<b>GRAND EST (Nancy*)</b> Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68), Vosges (88)	0	1
<b>CENTRE EST (Lyon*)</b> Ain (01), Allier (03), Ardèche (07), Cantal (15), Drôme (26), Isère (38), Loire (42), Haute-Loire (43), Puy de Dôme (63), Rhône (69), Savoie (73), Haute-Savoie (74)	1	0
<b>SUD EST (Marseille*)</b> Alpes de Hautes Provence (04), Hautes Alpes (05), Alpes Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Var (83), Vaucluse (84)	1	1

<b>SUD (Toulouse*)</b> Ariège (09), Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Haute-Garonne (31), Gern (32), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48), Hautes-Pyrénées (65), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82)	1	0
<b>SUD OUEST (Bordeaux*)</b> Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Haute-Vienne	2	1
<b>GRAND CENTRE (Dijon*)</b> Cher (18), Eure-et-Loir (28), Indre (36), Indre-et-Loire (37), Loir-et-Cher (41), Loiret (45)	0	1
<b>SUD EST (Marseille*)</b> Alpes de Hautes Provence (04), Hautes Alpes (05), Alpes Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13) Var (83), Vaucluse (84)	1	1
<b>SUD (Toulouse*)</b> Ariège (09), Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Haute-Garonne (31), Gers (32), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48), Hautes-Pyrénées (65), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82)	1	0
<b>SUD OUEST (Bordeaux*)</b> Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Haute-Vienne	2	1
<b>GRAND CENTRE (Dijon*)</b> Cher (18), Eure-et-Loir (28), Indre (36), Indre-et-Loire (37), Loir-et-Cher (41), Loiret (45)	0	1

\*siège de la direction

Au terme de cette année 2016, et par rapport aux perspectives du rapport 2015 :

- le renouvellement des deux conventions avec la PJJ, une a été réalisée, la seconde sur le point de l'être.
- le projet européen en cours, colloques à Dresde (Allemagne) les 13 et 14 septembre 2016, Rome (Italie) du 14 au 16 mars 2016, Paris, le 21 septembre 2017. Fin prévue en septembre 2018 à Bruxelles.
- le réseau des correspondants Seuil, installé.
- le suivi des jeunes après la marche, en cours de réalisation.

#### Les points positifs

- le développement de l'équipe.
- la pratique éducative (le lien et la relation avec les familles, les services éducatifs).
- la procédure d'admission et la souplesse des départs « au fil de l'eau » (pas de liste d'attente).
- le recrutement de Valérie Chauveau depuis mai 2016, grâce à une subvention de la fondation LNC Yara, comme responsable collecte de fonds et communication.

#### Les points en questionnement

- les arrêts prématurés des marches.
- l'activité à conforter et à accroître. La marge de progression est importante en particulier auprès des jeunes incarcérés.
- le recrutement des accompagnants.
- les locaux.

Paul Dall'acqua

#### **(1) Rappel de la proposition**

*Seuil, le LVA, propose un séjour, dit de rupture : une prise en charge individualisée – un jeune et un adulte accompagnant – de 90 jours à 100 jours pour une marche de 1800 km environ, sans téléphone, sans musique, en Espagne et en Italie.*

*Le LVA Seuil accueille des jeunes suivis par les services*

- de la **Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)** dont les jeunes incarcérés en Etablissements

*Pour Mineurs (EPM) ou Maisons d'Arrêts (MA)*

- de l'**Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de Paris.**

*Le LVA prend en charge les jeunes, filles et garçons, de 14 à 18 ans et des jeunes majeurs, jusqu'à 21 ans, dans certaines conditions.*

*Les journées de marche déterminent les journées d'activité facturées aux administrations respectives et réglées sur la base d'un prix de journée. 272 € pour la PJJ, depuis février 2008. Ce prix doit être revu à la hausse prochainement. 299.85€ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour l'ASE. L'activité validée, avec la PJJ, est de 990 journées budgétées avec une répartition nationale. Pour l'ASE, le budget a été calculé sur la base de 945 journées mais chaque département prend en charge financièrement les jeunes de son ressort.*



## Tableaux statistiques

Activité Globale									
	Jeunes		PJJ		ASE		Journées	PJJ	ASE
2014	24	28*	13	15*	11	13*	1503	804	699
2015	30	35*	17	19*	13	16*	1586	913	673
2016	27	29*	13		14	16*	1409	576	833
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>89*</b>	<b>40</b>	<b>46*</b>	<b>35</b>	<b>43*</b>	<b>4682</b>	<b>2524</b>	<b>2158</b>

\* nombre comprenant les jeunes partis l'année précédente et finissant leur marche dans l'année référencée

	Marches PJJ			Marches ASE		
	parties	au terme	av. terme	parties	au terme	av. terme
2014	13	9	4	11	5	6
2015	17	9	8	13	5	8
2016	13	7	6	14	9	5
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>38</b>	<b>19</b>	<b>19</b>

	Marches PJJ			Marches ASE		
	parties	journées	moyenne	parties	journées	moyenne
2014	13	777	60 j	11	582	53 j
2015	17	852	50 j	13	612	47 j
2016	13	576	44 j	14	833	60 j

	1- entretiens	PJJ		ASE	
		entretiens	départs	entretiens	départs
2014	53	35	13	18	11
2015	63	28	17	35	13
2016	52	27	13	25	14